BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Décision n° 5625 du 6 février 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche «secrétariat»

NOR: INTJ1802666S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision nº 93175 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727078S) ; Vu la décision nº 60397 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727033S),

Décide:

Article 1er

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1er mars 2018 :

 Hainigue Carolle
 NIGEND : 135776
 NLS : 8001945

 Henry Frédéric
 NIGEND : 171178
 NLS : 8025846

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er mars 2018 :

Beyer Alexandra NIGEND: 224394 NLS: 8083798

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 février 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation : Le général, sous-directeur de la gestion du personnel, O. COURTET